



Déclaration liminaire

CSA L DI Occitanie du 6 mars 2024

Que penser de votre ordre du jour pour ce CSAL Monsieur le Président ?

Vous mettez, à raison, au vote la création d'un poste d'IMI demandé depuis longtemps par notre organisation qui devrait logiquement faire consensus dans cette assemblée... mais cela ne paraît pas vous embarrasser de, pour la première fois dans l'histoire de la DI Occitanie, présenter les futurs ER et la suppression de deux services, les bureaux de Montauban et de Port-Vendres dans le cadre d'une aimable discussion, presque une causerie au coin du feu.

Certes, c'est le décret qui le prévoit, il s'agit donc de la nouvelle idée du dialogue social, ou plutôt de l'absence de dialogue.

Bouteilles d'eau et tapis rouge.

Il est évident pour tous ici que l'administration a toujours eu le dernier mot sur le sujet des ER, même dans le cas d'un vote unanime défavorable, mais au moins un débat et un échange étaient prévus auxquels la procédure accordait un crédit certain au travers une consultation et un vote.

Désormais, vous n'avez même plus à vous donner la peine de considérer l'avis des personnels et leurs représentants les renvoyant à un rôle de nuisible, et balayant, ce faisant, plus de soixante ans de démocratie sociale.

Quel est votre réel projet avec cette manœuvre ? Voir si ça passe sur un malentendu ? Voir si nous oublierions que jusque ici nous votions ? Les résultats de l'observatoire interne 2023 montrent chez les agents de la DGDDI une baisse de confiance envers l'administration et la hausse du sentiment de ne pas être respecté par cette dernière. Ce CSA, parodie de dialogue social en est l'illustration.

Nous demandons donc la mise en œuvre de l'article 14 du Règlement Intérieur du CSA pour la mise au vote de ce point de l'ordre du jour.

Alors, disons-le d'emblée : Arrêtez de recourir à ces subterfuges pour tenter de nous faire croire que la DI d'Occitanie peut continuer à fonctionner normalement.

La stratégie consistant à mettre à zéro les effectifs des services pour redéployer les emplois ainsi « gagnés » sur d'autres services tout en transférant une charge de travail non évaluée est INACCEPTABLE. Tout comme celle qui consiste, après avoir rendu exsangues les Recettes Interrégionales, à faire appel à des contrats à durée déterminée !

Bravo ! vous n'avez plus qu'à annoncer la grande braderie et dire aux opérateurs que la douane va bientôt raser gratis.

Les agents sur le terrain sont déjà en souffrance et ces mesures, témoignant d'une méconnaissance totale du travail actuel en opérations commerciales, ne feront qu'en rajouter. En effet, le transfert des missions CCRF et le déploiement à venir de DELTA I/E, pour ne parler que des chantiers les plus importants mériteraient un projet plus étudié. Mais que savez-vous de notre quotidien ? Rien à l'évidence.

Nous vous demandons d'honorer les promesses de notre Directrice-Générale en organisant un groupe de travail sur l'évaluation de la charge de travail - cela illustrerait de manière trop éclatante l'incurie des mesures prises et l'inadéquation des effectifs au regard de l'exigence de la période.

L'illustration est faite lorsque, pour assurer le fonctionnement des brigades cet été, sans renfort paris-spécial, les congés doivent être suspendus !

Mesure exceptionnelle, certes, mais qui nous dit que cela ne pourrait pas devenir la norme ?

Les services sont de plus en plus sollicités, les évolutions multiples et nombreuses des applicatifs imposent des savoirs de plus en plus étendus et approfondis de la réglementation, pour quelle reconnaissance ?

Et maintenant, c'est au tour des services VITI de « cotiser » !

Vous avez mandaté votre pôle pilotage, performance et contrôle interne pour réaliser une étude sur la charge de travail et définir des critères de performance plus pertinents que ceux qui existent, où en est-on ?

Nous ne sommes pas dupes et nous vous mettons en garde sur les économies d'emplois envisagées.

Nous attendons d'ailleurs que soit cotée dans les services, la note DG du 22 janvier 2024 sur la stratégie de la douane en matière de viticulture, avec la synthèse du diagnostic.

Cette note circule pourtant dans les autres Directions.

Y a-t-il un loup pour la DI Occitanie, DI viticole, s'il en est ?

Nous en profitons d'ailleurs pour souligner qu'il est toujours bien de s'intéresser aux positions des organisations syndicales, mais qu'il aurait été judicieux de faire preuve de plus d'éclectisme dans le choix des documents annexés !

En effet, notre organisation a aussi formulé des propositions ! Où sont-elles ?

Et pourtant les événements des dernières semaines prouvent, s'il était nécessaire de le faire, que notre administration est au cœur de la vie et des préoccupations de nos concitoyens.

Nos contrôles devraient s'intensifier, et pas seulement pour faire joli devant les journalistes lorsque le pouvoir est mis en défaut.

Nous affirmons donc haut et fort notre refus de ce devenir de notre maison douane !

Sentez-vous poindre un peu de lassitude.

Le temps approche où les seuls points de l'ordre du jour soumis à vote seront les approbations de procès verbal. Et ce qui est plus extraordinaire encore, c'est qu'ils pourront être approuvés même si les faits qui y sont rapportés ne sont pas conformes à la réalité.

Décidément, ce sont des brigades de psychologues du travail que la douane va devoir recruter !